

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 22 septembre 2026**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité : 16
En exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Procuration : 0
Qui ont pris part à la
délibération : 11

L'an 2026, le 22 septembre, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis RICARD.

Présents : Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, André DUBAN, Jean-Michel ISOART, Pierre GAUCHET, Bernard DURAN, Mmes Ombeline PEREZ, Maryse POME, Nathalie ALBERT, Agnès SANTOLARIA et Martine ESQUIVE

Date de la convocation

08/09/2026

Absents : Mrs Michel BESSONE, Gérard SOULANS, Didier BRUN, Jean-Michel MARIA et Mme Dominique VIDOU

Date d'affichage :

08/09/2026

Absents excusés :

A été désigné secrétaire de séance : Mme Agnès SANTOLARIA

Objet de la délibération :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2025

Le Président rappelle au comité syndical que l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales prévoit la présentation par le Président et l'avis de l'organe délibérant de l'organisme intercommunal compétent, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS)

En conséquence, le Président, demande de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, le Président entendu et après en avoir délibéré,

- Vu l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales
- Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du SIAHVA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2025.
- Emet, à l'unanimité, un avis favorable sur le rapport annuel établi sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2025.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N°25-09-2026

Le Président
Louis RICARD

La Secrétaire
Agnès SANTOLARIA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernet
65170 VILLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20260922-Del-2026-C025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026